



# POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## PR-11 DROITS DES ACTIONNAIRES

### PR-11-01 Actions subordonnées ou à droits de vote inégaux

Nous favorisons généralement l'émission d'actions comportant un droit de vote unique. Toutefois, dans certaines circonstances, une structure de capital comportant des actions à droits de vote inégaux peut être justifiée. En effet, il est parfois dans l'intérêt de la majorité des actionnaires que l'actionnaire détenteur d'un bloc important d'actions conserve le contrôle effectif de l'entreprise. Un encadrement adéquat des impacts d'une telle structure doit alors être instauré<sup>1</sup>.

### PR-11-02 Autorisation d'opérations par une majorité qualifiée

Nous nous opposons à toute proposition visant à accroître au-delà de 66,6 % le pourcentage des actions en circulation nécessaire pour approuver des actes de l'entreprise.

### PR-11-03 Majorité simple

Sous réserve des dispositions légales applicables, nous favorisons l'adoption des résolutions par le vote à la majorité simple.

### PR-11-04 Résolution appuyée par une majorité d'actionnaires

Nous souhaitons que le conseil d'administration prenne les mesures pour donner suite à toute résolution appuyée par une majorité d'actionnaires et fasse rapport sur ces mesures dans un délai raisonnable. Si aucune suite n'est donnée à une telle résolution, le conseil doit fournir des explications aux actionnaires dans un délai raisonnable. Dans les cas où l'inaction de l'entreprise n'est pas justifiée, nous pourrions voter contre des membres du comité de gouvernance.

### PR-11-05 Propositions liées

Nous appuyons les résolutions comportant plusieurs éléments, seulement dans la mesure où la résolution dans son ensemble est dans l'intérêt des actionnaires.

Nous n'appuyons pas les propositions liées qui ont comme objectif de rendre plus acceptable l'un ou l'autre des éléments de la proposition.

---

<sup>1</sup> Voir à l'annexe 1 les paramètres à l'intérieur desquels la Caisse peut être favorable aux actions à droits de vote inégaux.